

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ARTHUN

Séance du 27 août 2009

Nombre de conseillers	
- en exercice	11
- présents	9
- votants	9
- absents	2
- exclus	

L'an deux mille neuf, le 27 août à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BALDINI Josiane.

Etaient présents : MM.

BALDINI-CHENOT-REYNAUD-GIRARD-MERLE-PIGNARD/BOURGEY-DUMAS/COUBLE-SAMUEL-BEDEL

Date de convocation :

21 août 2009

Date d'affichage :

21 août 2009

**OBJET**

Remboursement vaisselle de la salle des fêtes

M. Jean Claude BEDEL a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le remboursement de la vaisselle cassée ou manquante de la salle des fêtes

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Verre..... 1,30 €
- Assiette..... 2,50 €
- Pot à eau 1/2 L. 2,15 €
- Pot à eau 1 L.... 3,10 €
- Vase..... 4.00 €
- Cuillère café.... 0,40 €
- Cuillère soupe. 0,90 €
- Tasse..... 1,20 €
- Plateau..... 6,60 €
- Saladier... 3,90 €
- Bol..... 1,20 €
- Couteau..... 1,50 €
- Fourchette.. 0,90 €
- *lève-bouchon 11,60 €*
- *couteau pain SABATIER 33 €*

Ont signé au registre les membres présents.  
Certifié conforme.

Arthun le 31 Août 2009

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de S/PREF.MONTBRISON  
le et publication ou  
notification du

Le Maire,  
Josiane BEDEL

Signature